Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti

Conférence de presse de l'USS du 26 août 2011

Giorgio Tuti, président du SEV, vice-président de l'USS

Le temps des primes forfaitaires est passé

Le congrès du SEV a décidé en mai de cette année de ne plus accepter les primes uniques (qui remplacent les augmentations de salaire). En effet, il a été constaté que les entreprises étaient de plus en plus souvent prêtes à verser des primes au lieu d'adapter les salaires.

La différence est évidente : les augmentations de salaire sont durables, les primes sont uniques. Le pouvoir d'achat des salariées et salariés n'est par contre pas seulement l'affaire d'une année, et même si elle s'appelle « prime », la prime de la caisse maladie n'augmente pas seulement pour une année !

Nos membres en ont assez des primes, ils demandent que cela s'arrête !

On entend toujours un peu partout que les transports publics en Suisse ont un grand succès, ou qu'ils sont victimes de leur propre succès (lorsque la clientèle se fâche à cause des trains bondés). Ce succès des transports publics est dû en particulier à son personnel. Les augmentations de la productivité sont depuis des années un fait accompli. Elles ont atteint un chiffre qui ne peut presque pas être dépassé. Toujours moins de personnes accomplissent toujours plus de tâches. Cela est aussi le cas dans le trafic marchandises (indépendamment du cours de l'euro).

Les négociations salariales dans la plupart des entreprises de transports publics seront rendues encore plus difficiles cette année, au vu de la situation des caisses de pensions, en particulier de la Caisse de pensions CFF et de Symova. Les adaptations des bases techniques (LPP 10) peuvent entraîner de grandes déductions salariales. Il faut tenir compte convenablement de cet état de fait.

Les transports publics fonctionnent toujours à plein gaz et comme dans les autres branches, les bouclements intermédiaires sont ici aussi excellents.

C'est pourquoi nous demandons :

- **Pas de primes mais de vraies augmentations de salaire**
- **Éviter les pertes de pouvoir d'achat (par exemple à cause de nouveaux rachats pour la caisse de pensions)**
- **Les augmentations réelles des salaires sont possibles dans la plupart des cas : une hausse de 2 à 3% est justifiée !**